

# BONNE NOUVELLE, VOUS N'ETES PAS SEUL.E.S !

Pour vous permettre de faire face aux manipulations, comprendre les rouages des expropriations et faire face collectivement au projet du deuxième Lyon-Turin, voici quelques propositions :

1. Rejoignez la **boucle mail ou Whatsapp** des personnes concernées par les expropriations en écrivant à :  
[inter-cclt@proton.me](mailto:inter-cclt@proton.me)
2. **Aidez-nous à contacter toutes les personnes menacées** et tenez-nous au courant. Nos documents sont disponibles sur :  
[stopaulyonturin.fr/ressources](http://stopaulyonturin.fr/ressources)
3. Avec vos voisin.es, **organisez une réunion d'information** dans votre commune. Nous pouvons nous déplacer.
4. Pour les exploitant.es agricoles, **prendre contact avec votre syndicat** pour défendre vos intérêts dans le remembrement imposé et défendre la valeur de vos cultures à la chambre d'agriculture.

## LES COLLECTIFS EN LUTTE

Les Comités Contre le Lyon-Turin s'organise de Lyon à Modane pour informer et résister face à la destructions des territoires concernés.

INTER CCLT : [inter-cclt@proton.me](mailto:inter-cclt@proton.me)

CCLT 3 D (Ain-Isère-Savoie) : [cclt.notav.3d@mailo.com](mailto:cclt.notav.3d@mailo.com)

CCLT Basse Maurienne : [cclt.maurienne73@proton.me](mailto:cclt.maurienne73@proton.me)

CCLT CHAMBERY : [cclt-chambery@protonmail.com](mailto:cclt-chambery@protonmail.com)

CCLT CHAPAREILLAN : [ccltchapalyonturin@mailo.com](mailto:ccltchapalyonturin@mailo.com)

CCLT CHARTREUSE : [cclt-chartreuse@riseup.net](mailto:cclt-chartreuse@riseup.net)

CCLT DES PETITES ROCHE : [petitesroches@mailo.com](mailto:petitesroches@mailo.com)

CCLT GRENOBLE : [cclt-grenoble@protonmail.com](mailto:cclt-grenoble@protonmail.com)

CCLT LYON : [cclt.notav.69@mailo.com](mailto:cclt.notav.69@mailo.com)

BELLEDONNE A SA'VOIX : [belle donneasavoix@mailo.com](mailto:belle donneasavoix@mailo.com)

VIVRE ET AGIR EN MAURIENNE : [vamaurienne@yahoo.fr](mailto:vamaurienne@yahoo.fr)

# STOP AU LYON TURIN.FR

# 01

# LE PETIT GUIDE

## AU SOMMAIRE

Des expropriations  
dans mon village ?

Qui est concerné ?

Identifier les pièges

Procédure amiable  
ou judiciaire ?

Ce dont j'ai droit

Restez chez vos  
coûte que coûte ?

Le CL'AF pour vous  
aider !

Quelques infos sur  
la lutte Lyon-Turin

## DES EXPROPRIATIONS DANS MON VILLAGE ?

Dans le cadre du doublement de la ligne Lyon-Turin, la SNCF doit expulser des centaines de personnes. Propriétaires, entreprises, exploitations agricoles et locataires sont concerné.es et risquent d'être forcé.es à se séparer de leurs biens.

Si à ce stade, le projet est mal embarqué faute de soutien politique suffisant pour dégager les 30 milliards nécessaires à sa réalisation, la SNCF est déjà à l'oeuvre. Pour prendre de l'avance, elle contact les propriétaires en sous-marin et achète les biens à des prix cassés en surfant sur les peurs et le sentiment de fatalité.

Pour ce numéro du petit guide, on a voulu vous donner les clés pour naviguer en contexte d'expropriation.

## QUI DOIT S'INQUIÉTER ?

Toute personne propriétaire ou ayant un droit d'usage (location, fermage, servitude..) d'un terrain totalement ou partiellement sur le tracé est directement menacée.

Pour toute  
question liée au  
Lyon-Turin ou aux  
expropriations :  
[inter-cclt@proton.me](mailto:inter-cclt@proton.me)

Pour savoir si c'est votre cas, une carte est disponible sur [stopaulyonturin.fr](http://stopaulyonturin.fr) pour avoir une première idée avant la publication des cartes officielles.

# NON

la SNCF n'a pas les autorisations pour saisir la juge des expropriations et vous forcer à partir.

Il lui faut attendre l' "arrêté de cessibilité" listant précisément les parcelles concernées.

Le cas échéant, vous recevrez un courrier officiel de la préfecture pour vous en informer.

# 0,00€

C'est ce que vous coûtent les conseils juridiques qui sont à charge de l'expropriant.

En effet, ce dernier doit vous rembourser vos frais d'avocat.es.

Pour leur part, les expert.es se paient en général sur une part de la plus value.

## IDENTIFIER LES PIÈGES

Pour acquérir vos biens au prix le moins élevé, la SNCF déploie tout un tas de moyens pour s'éviter les juges.

Elle mobilise un "biais d'autorité" pour obtenir votre confiance et vous faire croire qu'elle est là pour le bien et qu'elle ne cherchera pas à vous berner.

Elle vous bernera en vous faisant croire que la vente est inéluctable et urgente, que vous risquez de perdre beaucoup si vous attendez et que son offre est la meilleur que vous puissiez espérer.

Si vous doutez, elle formulera une offre un peu moins mauvaise en vous jurant que c'est son maximum. Mais si vous refusez, elle vous promettra la colère des tribunaux et la perte de tout espoir de récupérer un peu d'argent.

Or, c'est là que ce sera le plus rigoureux ! Il n'y a aucun mal à aller devant les tribunaux : c'est la SNCF qui sortira perdante, voilà pourquoi elle se montre si manipulatrice !

## AMIABLE OU JUDICIAIRE ?

Pour obtenir un terrain ou un bien, la SNCF ou ses sous-traitants peuvent soit passer par un accord amiable, qui est une vente classique, soit attendre l'expropriation au prix fixé par le tribunal, c'est la voie judiciaire.

Dans ce deuxième cas, le ou la juge impose de nombreuses protections : rembourser les frais d'avocat.es de l'exproprié.e, détailler précisément et formellement les offres, proposer des solutions de relogement cohérente...

Cette voie "judiciaire" laisse du temps aux personnes expropriées, mais surtout elle leur permet de gagner en moyenne 20% de plus d'argent qu'à l'amiable (source : Cours des Comptes).

Enfin, sachez que même si une procédure judiciaire est en cours, vous pouvez toujours vendre à l'amiable sans attendre le jugement.

## DES DROITS GARANTIS

Elle équivaut à la valeur du bien sur le marché.

Indemnité principale

+

Indemnités accessoires

+

Les frais de conseils

Correspond aux factures d'avocat.es sur des tarifs de base

= PRIX TOTAL

Couvrent les à-côtés : impact sur l'entreprise, pertes locatives, notaires, temps de relogement, construction de clôture, ...

Pour les résidences principales :

Deux offres de relogement cohérents et pas trop chères sont nécessairement proposées.

Pour les exploitations agricoles :

Des commissions locales (CIAF) étudient et statuent sur le remembrement du territoire impacté.

# 2028

Date butoire pour l'acquisition de tous les terrains. Au delà, la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) sera caduque et tout le parcours administratif du projet devra être relancé. Pour les expropriations, cela repousserait les procédures aux calendes grecques.

# 5%

Total des tunnels percés en 8 ans de travaux. Un ver de terre aurait été 40 fois plus rapide ! Ce tronçon France-Italie est un fiasco sur tous les plans tant les retards, surcoûts et dégâts environnementaux sont colossaux.

# 30M<sub>RD</sub>€

Coût estimatif total du doublement du Lyon-Turin.

## RESISTER À L'EXPRO ?

Depuis des décennies, les tribunaux sont totalement surchargés ce qui n'est pas prêt de s'arranger avec la crise budgétaire.

Si tout le monde s'oppose aux expropriations, la justice devra gérer des centaines de dossiers en étalant les procédures sur plusieurs années. Elle est tellement acculée, qu'elle encourage vivement les expropriants à éviter les contentieux pour l'aider à ne pas être débordée.

Or, d'ici 3 petites années, l'ensemble du tracé sera durablement verrouillé grâce à la péremption du décret ministériel (DUP) et la fin de la possibilité d'exproprier.

C'est une course contre la montre que mène la SNCF. Et vous savez quoi ?

On a toutes les chances de gagner.